

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 5 décembre 2016** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

320-12-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en y ajoutant un point à l'item « Affaires nouvelles » :

6.1 Motion de félicitations aux organismes - Parade du Père Noël

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION AU PUBLIC EFFECTUÉE PAR LE CISSS

Une présentation aux personnes présentes, concernant le projet d'implantation d'une ressource d'assistance continue (RAC) en santé mentale à New Richmond, est effectuée par madame Connie Jacques, présidente directrice générale adjointe du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS) et monsieur Martin Pelletier, directeur des services techniques. Ces derniers dressent les grandes lignes du projet qui mettra l'emphase sur le rétablissement de la personne dans sa globalité et le développement de moyens qui lui donneront espoir et faciliteront sa participation active à la vie en société.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

321-12-16

SÉANCE ORDINAIRE DU 2016-11-07

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016.

ADOPTÉE

322-12-16

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2016-11-14

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016.

Il est à noter que lors de l'adoption de ce procès-verbal, madame Geneviève Braconnier, conseillère et monsieur Jean Cormier, conseiller ont indiqué que, malgré leur absence le 14 novembre 2016, il souhaite faire inscrire une mention supplémentaire à l'effet que pour eux, il y a un conflit d'intérêts possible en ce qui concerne la résolution 308-11-16 (Mise à jour - Projet ponton - Club nautique) dudit procès-verbal.

ADOPTÉE

323-12-16

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2016-11-21

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2016.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2016-11-07

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 7 novembre 2016.

CORRESPONDANCE

- De M. Euchariste Morin, directeur par intérim au ministère de la Culture et des Communications, une correspondance sollicitant les villes et municipalités du Québec pour leur collaboration à l'égard de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et leur indiquant que la Loi sur le patrimoine culturel peut venir en aide à celles qui désirent protéger et mettre en valeur les éléments patrimoniaux qui sont situés sur leurs territoires.

- De Mme Catherine Fournier, directrice à la Sécurité publique, une correspondance informant la Ville que pour établir les prévisions budgétaires 2017 concernant la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec, le montant estimé est de 270 257 \$. Étant donné que certaines données nécessaires au calcul seront mises à jour en mars 2017, la facture transmise sera ajustée pour en tenir compte.
- De M. Jean-François Bellemare, directeur général à la direction générale des infrastructures, une correspondance informant la Ville que la programmation de travaux révisée présentée en octobre 2016 a été acceptée. Ainsi, le Ministère recommande le versement à la Ville d'un montant de 62 043 \$ provenant d'une partie de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Le Ministère pourra également recommander le versement d'un montant supplémentaire de 297 183 \$ relatifs aux travaux prévus ce qui porte à 359 226 \$ le montant total des coûts autorisés.
- De Mme Anne-Marie Flowers, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Bonaventure, un avis indiquant que lors de la prochaine réunion de la MRC, le règlement modifiant le schéma d'aménagement et concernant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière, sera présenté.
- De M. Gaétan Gamache, maire de la ville de Rivière-du-Loup, une copie d'une correspondance adressée à M. Bernard Sévigny, président de l'Union des municipalités du Québec, demandant à ceux-ci de coordonner une défense simultanée ainsi que le partage des coûts des municipalités impliquées dans le cadre des requêtes en contestation de la Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. La Ville de Rivière-du-Loup croit également que l'UMQ devrait minimalement soutenir financièrement chaque ville mise en cause dans ses poursuites à même le fonds de dépenses des municipalités.
- De M. David Thibault, coordonnateur Sécurité incendie de la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 866,66 \$ dans le cadre du programme de subvention pour la formation des pompiers volontaires, et ce, pour la formation de deux (2) candidats.
- De M. Marcel Renaud, directeur de la gestion immobilière de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), une correspondance concernant l'application et les recommandations d'usage en ce qui a trait à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme dans une zone de neuf (9) mètres de certains lieux publics et d'abris pour fumeurs.
- De Mme Caroline Robert, directrice par intérim au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, un rappel concernant les exigences en matière de contrôle du plomb et du cuivre dans l'eau potable ainsi que les actions qui doivent être mises en œuvre par les responsables des réseaux de distribution.
- Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une correspondance concernant l'indexation des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles qui seront, pour chaque tonne métrique pour l'année 2017, de 12,03 \$ pour les redevances régulières exigibles et de 10,21 \$ pour les redevances supplémentaires exigibles soit un total de 22,24 \$, pour l'année 2017.

- De Mme Christine Michaud, technicienne en hygiène du travail au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie, un programme de santé concernant les activités de travail à l'aréna ainsi qu'à la piscine, visant à mettre en application des mesures correctives et préventives constituant le programme de prévention de ces établissements. Il faut se rappeler que la Loi sur la santé et la sécurité du travail a pour objectif l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.
- De M. Simon Couture, directeur par intérim du bureau du directeur général des élections, une correspondance ayant trait aux modifications importantes (adoptées par le projet de loi 83) à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, relatives au renforcement des règles en matière de financement politique.
- De M. David Thibault, coordonnateur Sécurité incendie à la MRC de Bonaventure, une copie du protocole d'intervention proposé concernant le sauvetage d'urgence à l'extérieur du réseau routier dans la MRC de Bonaventure. Ce document, outil pratique pour les services de sécurité incendie, consiste à synthétiser les divers éléments de coordination du processus d'évacuation des blessés à l'extérieur du réseau routier, ce qui comprend les sentiers de véhicules hors route.
- De M. François-Olivier Gagnon, coordonnateur de Baie-des-Chaleurs active et en santé, une correspondance concernant une demande de soutien de la Ville dans la création d'un jardin communautaire.

324-12-16

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent soixante-quatre mille deux cent soixante-neuf dollars et soixante-et-un cents (564 269,61 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires, dûment complétées, du maire Éric Dubé ainsi que des conseillers Geneviève Braconnier, François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, le tout conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums*.

325-12-16

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2017

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2017. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h :

9 janvier 2017	3 juillet 2017
6 février 2017	7 août 2017
6 mars 2017	11 septembre 2017
3 avril 2017	2 octobre 2017
1 ^{er} mai 2017	13 novembre 2017
5 juin 2017	4 décembre 2017

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

La greffière dépose le registre public des déclarations des élus qui ne contient aucune déclaration pour la période du 3 novembre 2015 au 1^{er} décembre 2016.

RÈGLEMENT 1024-16 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2017, DE MÊME QUE LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET TARIFS S'Y RATTACHANT - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean-Pierre Querry à l'effet que le Règlement 1024-16 décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2017, de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, sera adopté à une séance ultérieure.

326-12-16

RÈGLEMENT 1023-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 848-08 CONCERNANT LE FONDS RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à une nouvelle méthode de surveillance concernant les carrières et sablières, portant le numéro 1023-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement 848-08 concernant le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel est identifié sous le numéro 1023-16.

ADOPTÉE

FONDS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE NEW RICHMOND

327-12-16

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DU FONDS DE RETRAITE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De nommer monsieur François Bujold, conseiller à titre de représentant au comité du fonds de retraite des employés municipaux de la Ville de New Richmond, et ce, pour les années 2016-2017-2018.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1025-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 682-98 CONCERNANT LE FONDS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère madame Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1025-16 modifiant le Règlement 682-98 concernant le fonds de retraite des employés municipaux, sera adopté à une séance ultérieure.

328-12-16

PROCESSUS DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE - NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ - PARTIE EMPLOYEUR

Considérant que par la résolution 255-10-16, le Conseil municipal a débuté un processus de maintien de l'équité salariale en choisissant la méthode de réalisation en comité employé/employeur;

Considérant que la partie employeur se doit de nommer des représentants à ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Stéphane Cyr, directeur général ainsi que madame Geneviève Braconnier à titre de représentants au comité pour le processus de maintien de l'équité salariale, et ce, pour la partie employeur.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1026-16 CONCERNANT LES PERMIS DE SÉJOUR DES CARAVANES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 979-15 - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1026-16 concernant les permis de séjour des caravanes et abrogeant le Règlement 979-15, sera adopté à une séance ultérieure.

RÈGLEMENT 1027-16 RELATIF À L'IMPOSITION D'UN NOUVEAU TARIF DE COMPENSATION POUR L'EAU ET LE SERVICE D'ÉGOUT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 994-15 - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur René Leblanc à l'effet que le Règlement 1027-16 relatif à l'imposition d'un nouveau tarif de compensation pour l'eau et le service d'égout et abrogeant le Règlement 994-15, sera adopté à une séance ultérieure.

329-12-16

DÉNEIGEMENT DE CHEMIN MUNICIPAL - DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PARTICULIER

Messieurs les conseillers Jean-Pierre Querry et Jean Cormier déclarent qu'ils ont un conflit d'intérêts concernant ce point. Ils se retirent donc des discussions et s'abstiendront de voter.

Considérant la demande déposée par monsieur Hugo Leblanc à l'effet de déneiger lui-même une partie de la route McLellan et une partie du Rang 2 Est, pour des opérations de coupe de bois;

Considérant l'article 4 du Règlement 618-95 régissant le déneigement des chemins municipaux, spécifiant les modalités à respecter pour ce faire;

Considérant que des démarches ont été entreprises auprès du Club de motoneige étant donné que le sentier fédéré se situe à proximité du tracé de route spécifié;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser monsieur Hugo Leblanc à déneiger lui-même une partie de la route McLellan et une partie du Rang 2 Est pour des opérations forestières, et ce, en respectant les modalités édictées à l'article 4 du Règlement 618-95 régissant le déneigement des chemins municipaux.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

330-12-16

DEMANDE D'AUTORISATION - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à présenter des demandes auprès de Services Canada pour les emplois d'été 2017.

ADOPTÉE

331-12-16

RÉSOLUTION 153-05-16 – PROJET D'EMBELLISSEMENT POINTE TAYLOR 2016 – FONDS DE ROULEMENT – MODIFICATIONS

Considérant la résolution 153-05-16 autorisant des dépenses, à être prises à même le fonds de roulement, pour le projet d'embellissement de la Pointe Taylor, au montant total de quinze mille dollars (15 000 \$);

Considérant que les dépenses de certains de cesdits projets ont été prises dans le budget régulier et/ou reportées, portant ainsi le montant réel de dépenses à dix mille quatre cent quatre-vingt dollars et vingt-six cents (10 480,26 \$), taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

De modifier la résolution 153-05-16 afin d'y corriger les montants utilisés réellement dans ce projet au fonds de roulement, et ce, tel qu'indiqué dans le tableau suivant, pour un montant réel de dix mille quatre cent quatre-vingt dollars et vingt-six cents (10 480,26 \$), taxes nettes :

Descriptif	Montant Taxes nettes
Conception et production de 2 panneaux (carte du site et commanditaires) – Firme Sébastien Cantin	1 574,81 \$
Structure de bois pour le cadrage des panneaux (pris dans budget régulier)	0 \$
Modules d'entraînements – 2 - (Banc à pompes arrière et marches d'entraînement)	
Structure pour panneau d'instructions - Firme Tessier Récréo-Parc	5 266,17 \$
Poussière de pierre pour les modules d'entraînement (reporté)	0 \$
Ajout de pierres nettes en-dessous des jeux pour enfants existants	1 481,79 \$
Sable dans le terrain de volleyball (reporté)	0 \$
Carré de sable (10 X 10) (reporté)	0 \$
Jeu sur ressort (grenouille) – Firme Tessier Récréo-Parc	2 157,49 \$
Bonification de la piste d'hébertisme (reporté)	\$
TOTAL	10 480,26 \$

ADOPTÉE

332-12-16

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET « SKI-BUS PIN ROUGE 2017 » - RÉGIM

Considérant la demande de financement reçue de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM), afin d'offrir un service de transport pour les skieurs des municipalités environnantes vers la station de ski Pin Rouge, pour l'hiver 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'octroyer à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) un montant de six cent cinquante dollars (650 \$), afin de pouvoir offrir un service de transport aux skieurs des municipalités de Paspébiac à New Richmond vers la station de ski Pin Rouge, et ce, pour l'hiver 2017.

ADOPTÉE

URBANISME

333-12-16

RÈGLEMENT 1020-16 MODIFIANT L'ARTICLE 5.5.3.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS ET DIMENSIONS MAXIMALES - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'article 5.5.3.1 du Règlement 927-13 relatif à un élément applicable uniquement aux zones incluses dans le périmètre urbain, portant le numéro 1020-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant l'article 5.5.3.1 du Règlement de zonage 927-13 concernant les bâtiments accessoires autorisés et dimensions maximales, lequel est identifié sous le numéro 1020-16.

ADOPTÉE

334-12-16

AVIS DE CONSENTEMENT HYDRO QUÉBEC – PROLONGEMENT DE RÉSEAU SUR LA RUE INDUSTRIELLE – ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE

Considérant le raccordement requis sur une distance de cent trente-deux (132) mètres sur la rue Industrielle afin d'alimenter la station météo pour Environnement Canada;

Considérant l'avis de consentement à être accepté, reçu d'Hydro Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'entériner la signature du directeur du Service de l'urbanisme en ce qui a trait à la demande de consentement municipal/MTQ reçue d'Hydro Québec pour le raccordement, sur une distance de cent trente-deux (132) mètres, afin d'alimenter la station météo pour Environnement Canada.

ADOPTÉE

335-12-16

DEMANDE DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - PROJET DE DRAGAGE AU QUAI DE NEW RICHMOND

Considérant la demande déposée par la Direction des Ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada à l'effet de réaliser un projet de dragage au quai de New Richmond;

Considérant que ce dragage permettrait d'atteindre une profondeur d'eau sécuritaire à la navigation et aux opérations maritimes, entre autres pour les quais des pêcheurs autochtones;

Considérant que cesdits travaux se feront en partie sur la propriété de la Ville, lot 5 321 590;

Considérant que cedit projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accorder l'autorisation d'effectuer lesdits travaux de dragage, en partie sur la propriété de la Ville (lot : 5 321 590), en s'assurant que les sédiments ainsi excavés seront disposés selon les lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

336-12-16

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le Rang 3 Ouest pour un montant subventionné de dix-sept mille huit cent dollars (17 800 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Il est entendu que ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le Rang 3 Ouest dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

337-12-16

APPEL D'OFFRES - ESSENCE ET CARBURANT DIESEL 2017

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de trois (3) entreprises et se terminant le 5 décembre 2016 pour la fourniture et la livraison d'essence et de carburant diesel pour 2017;

Considérant la réception de trois (3) soumissions :

Soumissionnaire	Montant taxes incluses
Desroches Groupe Pétrolier	87 218,03 \$
Les Pétroles C. Poirier inc.	89 692,43 \$
Les Pétroles R. Turmel inc.	95 535,73 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter la soumission conforme déposée par Desroches Groupe Pétrolier au montant de quatre-vingt-sept mille deux cent dix-huit dollars et trois cents (87 218,03 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'essence et de carburant diesel pour l'année 2017, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

338-12-16

LIBÉRATION DE RETENUE - DOSSIER MESURES DE DÉBITS ET IDENTIFICATION DES SOURCES D'EAUX PARASITES

Considérant le contrat initial octroyé à la firme ARPO Groupe-Conseil pour les mesures de débits et identification des sources d'eaux parasites au montant de vingt-sept mille deux cent trente-cinq dollars (27 235 \$), taxes en sus;

Considérant que par sa résolution 301-11-16, la Ville a libéré 80 % de ce montant en y soustrayant une somme de dix mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars (10 894 \$), taxes en sus, payée précédemment;

Considérant que des discussions sont intervenues dans ce dossier entre la firme concernée, les autorités du Ministère et les autorités de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De libérer la retenue de 20 % du contrat initial octroyé à la firme ARPO Groupe-Conseil représentant un montant de cinq mille quatre cent quarante-sept dollars (5 447 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

339-12-16

AJOUT DE LUMINAIRES DE RUE

Considérant les demandes reçues de la part de contribuables à l'effet d'autoriser l'achat et la pose d'un (1) luminaire de rue à chacun des endroits suivants :

- Rang 3 Est;
- Rue Landry.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat et la pose d'un (1) luminaire de rue à chacun des endroits suivants :

- Rang 3 Est;
- Rue Landry.

ADOPTÉE

340-12-16

**PRÉPARATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE -
PROJET RÉFECTION DU RANG 3 OUEST ET DE LA ROUTE RITCHIE**

Considérant le projet de réfection du Rang 3 Ouest et de la route Ritchie;

Considérant que pour procéder au remplacement d'un des ponceaux de la route Ritchie, il faut obtenir obligatoirement un certificat d'autorisation environnemental;

Considérant l'offre déposée par la firme Norda Stelo inc. afin de préparer une demande d'autorisation environnementale à cet effet, et ce, au montant forfaitaire de deux mille deux cent quarante dollars (2 240 \$), taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Norda Stelo inc. pour la préparation d'une demande d'autorisation environnementale, et ce, au montant forfaitaire de deux mille deux cent quarante dollars (2 240 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

341-12-16

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - ANNEXE A ET REDDITION DE
COMPTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'accepter le document « Annexe A et reddition de comptes » de l'entente de développement culturel 2017, tel que déposé, indiquant les montants rattachés à chacun des objectifs visés de ladite entente, représentant une subvention au montant de quinze mille dollars (15 000 \$) de la part du ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'une part équivalente de la part de la Ville, pour un montant total de trente mille dollars (30 000 \$).

ADOPTÉE

342-12-16

PROGRAMME DE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT POUR LES DIFFUSEURS PLURIDISCIPLINAIRES - CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur de la Culture à signer pour et au nom de la Ville, tous documents concernant le programme de soutien au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires, et ce, au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISMES - PARADE DU PÈRE NOËL

Une motion de félicitations est donnée par la conseillère madame Geneviève Braconnier afin de souligner l'excellent travail des organisateurs, des organismes et des entreprises participants au défilé du Père Noël, qui ont su créer une parade remplie de magie pour la plus grande joie des petits et des grands.

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un contribuable s'informe du délai pour le remplacement du luminaire défectueux au pont de Saint-Edgar. Il offre également ses félicitations pour le travail accompli par la Société du Chemin de fer en ce qui a trait au dossier de transport des pales éoliennes. Il s'informe également du développement concernant les réparations futures du pont du Rang 4.

Un citoyen souligne que, concernant le transport des pales éoliennes, le passage de ces dernières a été souligné de façon minime par les médias. Il informe également le Conseil qu'il y a trois (3) luminaires de rue, situés sur le boulevard Perron Ouest entre le chemin Cyr et la rue Melanson, qui ont des problèmes intermittents, ce qui rend cet endroit peu propice pour les marcheurs en soirée.

Une citoyenne s'interroge sur l'assistance peu nombreuse lors des séances du Conseil. Elle suggère de trouver d'autres moyens afin de palier à ce problème, exemple : instaurer un système de « Facebook live ».

Un citoyen demande s'il serait possible de modifier l'horaire durant la saison hivernale afin que le ramassage de déchets et de recyclage s'effectue une (1) fois par mois au lieu de deux (2).

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 59.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière